

EN CAS D'ATTEINTE AUX BIENS, DE VIOLENCE AUX PERSONNELS INFORMATIONS, CONTACTS, DÉMARCHES

	EXEMPLES	INFORMATIONS (site académique*)	QUI CONTACTER ?
ATTEINTES AUX BIENS	<ul style="list-style-type: none"> - Dommages aux biens personnels Par exemple : dommages aux véhicules (crevaisin de pneus, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Fiche protection juridique 2- Demande de protection juridique 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur d'école, chef d'établissement, chef de service - Pour une demande de protection juridique ou une information juridique <ul style="list-style-type: none"> • Service Juridique Atteintes aux biens : Tél. 03 80 44 84 32 poste 87.26 service.juridique@ac-dijon.fr
VIOLENCES AUX PERSONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Atteintes aux personnels : Menace, violence, agression physique, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Fiche d'information protection juridique 2- Demande de protection juridique 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur d'école, chef d'établissement, chef de service - Pour une demande de protection juridique : <ul style="list-style-type: none"> • Service Juridique Tél. 03 80 44 87 25/26 Tél. 03 80 44 84 32 Service.juridique@ac-dijon.fr ou - Pour une demande de conseil ou information d'ordre médical : <ul style="list-style-type: none"> • Médecin de prévention 1^{er} degré + administratifs D^r BAUDOIN Tél. 03 80 68 14 53 • Médecin de prévention 2nd degré D^r BOIRON Tél. 03 80 44 87 68

* Voir <http://www.ac-dijon.fr/Personnels/Votre-carriere/La-Cellule-violence-aux-personnels>